



FSSSCT CSA R PREF SGCD

26 septembre 2024

A la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale et de l'organisation des élections législatives, la France a connu une parenthèse estivale festive pendant les JO, qui furent une belle réussite, grâce à l'engagement des agents du MI, des forces de sécurité comme des préfectures, SGCD et SGAMI qui ont œuvré collectivement pour la réussite de cet événement tout en maintenant un service public de qualité dans un contexte tendu et chargé.

La CFDT tient à saluer l'engagement des agents du MI : elle sera vigilante sur le respect des engagements pris par le ministère sur le paiement de la prime JO et sur la nécessaire et juste reconnaissance de leur implication.

Au cœur de l'été et dans un contexte politique chaotique, de nouvelles coupes budgétaires ont été annoncées par le Ministre démissionnaire de l'économie et des finances.

Cette annonce qui faisait suite à une première vague de restrictions notifiée en début d'année a impacté l'administration territoriale de l'Etat et notamment l'activité des préfectures SGCD faisant apparaître au grand jour dans ce contexte la dure réalité vécue par les collectifs de travail.

A maintes reprises, dans cette instance, **la CFDT** n'a cessé de vous alerter sur les conditions de travail difficiles des agents liées à un manque de moyens et d'effectifs et à des réorganisations constantes.

Les nouvelles coupes budgétaires se traduisent par de nouvelles mesures impactant le quotidien des agents : refus de formation, limitation de la prise en charge des frais de déplacement, décalage des recrutements et limitation ou gel du recrutement des vacataires pour des services déjà en grande difficulté, comme les services des étrangers par exemple, laissant reposer l'instruction et la délivrance de titres sur les épaules d'une poignée de titulaires esseulés au milieu de montagnes de demandes.

Face à de telles difficultés, nombres d'agents, de chefs de bureaux, de directeurs et de hauts fonctionnaires restent sans aucune marge de manœuvre et, comme nous, tirent la sonnette d'alarme : les services ne pourront pas atteindre leurs objectifs notamment en termes de délai d'instruction

Pour la CFDT la situation n'est plus tenable !

Pour la CFDT, le Ministère ne peut continuer à exiger des agents qu'ils fassent de plus en plus et de plus en plus vite sans mettre en face les effectifs suffisants pour permettre leur réalisation et sans réviser les objectifs à la baisse en fonction des effectifs disponibles.

La CFDT demande donc une véritable, complète et transparente information sur la réalité des différentes situations auxquelles sont exposées les préfectures et SGCD : cela passe par l'établissement d'un état des lieux exhaustif de la présence des vacataires par structure, de la diminution des renforts vacataires dont les services concernés auraient pu bénéficier jusqu'à la fin de l'année, comme les années précédentes, ainsi que par la réalisation d'une cartographie actualisée des effectifs par mission, des objectifs qui leur ont été assignés et des stocks de dossiers en cours : ces éléments doivent être partagés au national comme au local avec les représentants des personnels comme avec les agents qui sont les premiers concernés par les décisions budgétaires.

Il en va de la santé de nos collègues, qui subissent une pression et une charge mentale de plus en plus importante. Il est plus que temps :

- De considérer que les agents sont les acteurs incontournables d'un service public de qualité qui risque fort dans ce contexte de s'amoinrir ?
- De redonner du sens à leur travail.

La CFDT rappelle que la loi impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, notamment en mettant en place une organisation du travail et des moyens, et en veillant à l'adaptation de ces mesures, à chaque fois que cela est nécessaire pour le mieux-être des agents pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

A ce titre, **la CFDT** porte une attention particulière sur la sécurité des agents travaillant dans les préfectures, sous-préfectures SGCD qui se trouvent confrontés régulièrement à des actes d'incivilité voire d'agression. Elle demande officiellement que les représentants du personnel de cette formation spécialisée puissent avoir un suivi régulier de ces situations et des actions mises en œuvre par les autorités sous forme d'un tableau de bord national.

Par ailleurs **la CFDT** vous alerte sur les difficultés actuelles rencontrées sur le territoire dans le cadre des projets immobiliers qu'ils soient de type cités administratives ou moins importants : décisions prises avant présentation aux OS dans les instances dédiées, conseils techniques appauvris ou absents faute de maintenir des postes d'ingénierie en Centrale, information tardive des agents, non-respect du nombre de m² minimum pour les unités de travail, incapacité à prendre en compte les frais de maintenance dans la durée, diagnostic amiante non partagé, difficultés à faire respecter les termes des marchés : là aussi il est plus que temps d'associer plus étroitement les agents et d'étoffer les services experts.

La CFDT considère que les conditions de travail englobent également la question de la rémunération et de la juste reconnaissance de l'engagement des agents en leur donnant de réelles perspectives de carrières. Là aussi, la CFDT constate que les ratios de promotions et d'avancement restent figés et demande une évolution à la hausse qui permettrait de dynamiser les perspectives des agents.

La CFDT appelle par ailleurs votre attention sur les difficultés actuellement rencontrées par les agents pour le paiement de l'indemnité télétravail dont certaines administrations locales malgré les rappels des OS ne parviennent pas à la considérer comme une obligation.

De même **la CFDT** dénonce avec force – et ce n'est pas la première fois - les nombreux retards de paye dont de plus en plus d'agents subissent les conséquences sans que cela suscite une interrogation sur le fond de l'organisation de la chaîne de la paye du SGCD, au SGAMI et à la DGFIP : il est inadmissible que des agents soient payés avec retard. Il n'est plus possible de nous répondre « signalez-nous les difficultés et on y remédiera » même si cela est un minimum il est plus que temps de mettre en place des solutions pérennes.

Enfin **la CFDT** souhaite que l'administration communique largement sur la date effective de la mise en œuvre de la participation employeur pour la PSC : de plus en plus d'équipes nous font remonter leurs inquiétudes sur report en janvier 2026 et il nous semble important que l'administration centrale, sauf à ce que soit une décision récente non partagée avec les OS, mette un terme à cette situation qui déstabilise les agents.

Et toujours au titre de la PSC et si un retard était envisagé **la CFDT** vous demande que le montant de 30 euros soit versé à comté du 1^{er} janvier 2025.